



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Le 21 juillet 2021 à 19h00
Salle Saint Jean-Baptiste

Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2021

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021 joint à la présente note explicative de synthèse.

Ordre du Jour :

- 1. Synthèse des délégations consenties au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT et pour le recrutement d'agents non titulaires et de vacataires**
(Rapporteur : Madame le Maire)
- 2. Transfert de la compétence d'archéologie préventive des communes membres à la Métropole Nice Côte d'Azur et mise à jour des statuts de la Métropole**
(Rapporteur : Madame le Maire)
- 3. Plan de financement de la dotation cantonale 2021**
(Rapporteur : Monsieur Thierry VAN DINGENEN)
- 4. Exonération totale des redevances pour occupation du domaine public communal pour les commerces situés sur le territoire communal pour l'exercice 2021**
(Rapporteur : Monsieur Thierry VAN DINGENEN)
- 5. Exonération totale de la taxe de pâturage pour les éleveurs saint-jeannois pour l'exercice 2021**
(Rapporteur : Monsieur Thierry VAN DINGENEN)
- 6. Occupation du domaine public communal – Complément à la tarification des droits de place**
(Rapporteur : Monsieur Thierry VAN DINGENEN)
- 7. Budget communal - Participation financière des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes année 2020/2021**
(Rapporteur : Monsieur Thierry VAN DINGENEN)

8. **Abrogation d'une délibération relative à l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée AD 103**
(Rapporteur : Monsieur Frédéric DEY)

9. **Appel à projets de promotion du développement durable des communes de la Métropole Nice Côte D'Azur - Edition 2020**
(Rapporteur : Madame Florence PIETRAVALLE)

10. **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**
(Rapporteur : Madame Margot GUINHEU)

Vous trouverez, ci-joint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse présentant les affaires, qui seront soumises à délibération lors de cette réunion.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Mme Julie CHARLES,
Maire de Saint-Jeannet**

